

Finances

REF : DAF2014047

Signataire : MP

Séance du Conseil Municipal du 18/12/2014

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

OBJET : Autorisation des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2015

EXPOSE :

L'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que, dans l'attente de l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation accordée par l'assemblée délibérante doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Le budget total d'investissement 2014 du budget principal, hors remboursement de la dette, s'élevait à 30 049 147 M€.

En conséquence, le montant total des crédits provisoires 2014 ne peut excéder 7 512 287 €.

Un montant total de 6 604 836 M€ de crédits provisoires est soumis à l'approbation du conseil municipal.

De même, il est proposé d'ouvrir des crédits d'investissement provisoires à hauteur de 12 500 € pour le budget annexe de l'Embarcadère et de 25 000 € pour le budget annexe du Centre municipal de santé.

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 18 Décembre 2014

Présents :..... 33

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 18 décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 11 décembre 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, 1^{ère} Adjointe au Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leila, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Daniëlle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc, Adjoints au Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mmes LE MOINE Sandrine, FAGARD Alice, MM. SANON Guillaume, SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, M. LOGRE Benoît, Mmes VIGEANT Claire, LENOURY Nadia, MM. BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. BEAUDET Pascal	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
Mme PEJOUX Claudine	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
Mme DUCATTEAU Sylvie	Représentée par :	Mme VALLY Sophie
M. PLEE Eric	Représenté par :	Mme DERKAOUI Mériem
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par :	M. CHOUDER Féthi
M. KADDOURI Nourredine,	Représenté par :	Mme KOUAME AKOUA Marie
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme ALVES Presilya	Représentée par :	M. ZAIRI Rachid
Mme LENZI Ling	Représentée par :	Mme LENOURY Nadia

EXCUSES : Mme MILLA Josiane, MM. HAFIDI Abderrahim, AIT BOUALI Omar, RACHEDI Hakim

ABSENTS: Mmes REDOUANE Wassila, SIGNATE Rouguy, HAMDANE Bouchera

Secrétaire de séance : M. KARROUMI Sofienne

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances

Finances

REF : DAF2014047

Signataire : MP

OBJET :Autorisation des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2015**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L.1612-1,

Vu le budget principal 2014 de la commune,

Considérant que l'article L.1612-1 du CGCT dispose que « *jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.* »,

Considérant que les crédits d'investissement ouverts au budget 2014 du budget principal, hors remboursement de la dette, s'élevaient à 30 049 147 €,

Considérant que les crédits d'investissement ouverts au budget 2014 du budget annexe « L' Embarcadère » s'élevaient à 50 000 €,

Considérant que les crédits d'investissement ouverts au budget 2014 du budget annexe « Centre municipal de santé » s'élevaient à 236 609 €,

A l'unanimité des suffrages exprimés, M. BIDAL, Mme Lenoury s'étant abstenus

DELIBERE :

AUTORISE le Maire, dans l'attente et jusqu'au vote du budget primitif 2015 à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des montants suivants :

1) BUDGET PRINCIPAL

N° de chapitre	Libellé opération	Montant autorisé
20	Immobilisations incorporelles	7 000 €
4541099	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	128 000 €
27	Autres immobilisations financières	150 000 €

050	Travaux d'entretien des bâtiments	891 500 €
051	Traitement des espaces extérieurs	137 500 €
060	Sécurisation des bâtiments	71 750 €
061	Ecoles – résorption amiante et plomb	25 000 €
062	Programme accessibilité handicapés	57 500 €
063	Contrat d'exploitation du Centre nautique	55 580 €
064	Contrat d'exploitation du chauffage	105 471 €
065	Reprise des concessions du cimetière	10 000 €
070	Parc informatique (hors écoles)	120 880 €
071	Parc de véhicules	40 000 €
072	Mobilier et matériel de bureau des services	28 750 €
073	Matériel technique et outillage	20 000 €
074	Matériel et mobilier scolaires (dont informatique)	75 000 €
082	Révision des documents d'urbanisme	25 000 €
083	Etudes	30 000 €
084	Travaux de démolition	25 000 €
085	Extension du réseau électrique	16 555 €
092	Subventions pour surcharges foncières	615 750 €
106	Clocher de l'Eglise Notre Dame des Vertus	60 000 €
118	Espace Famille	317 500 €
122	Groupe scolaire Port Chemin Vert	2 300 000 €
124	Cheminée de la Documentation française	142 500 €
128	Ferme Mazier	7 500 €
129	CAF'OMJA	158 600 €
133	Groupe scolaire des Marches du Fort	500 000 €
134	Création de classes	432 500 €
135	Maison des pratiques et du bien-être	50 000 €
Total		6 604 836 €

2) BUDGET ANNEXE « L'EMBARCADERE »

N° opération/chapitre	Libellé opération	Montant autorisé
21	Immobilisations corporelles	12 500 €

3) BUDGET ANNEXE « CENTRE MUNICIPAL DE SANTE »

N° opération/chapitre	Libellé opération	Montant autorisé
21	Immobilisations corporelles	25 000 €

Reçu en préfecture le : 19/12/2014
Publié le : 19/12/2014
Certifié exécutoire le : 19/12/2014



L'Adjoint délégué

Sofienne KARROUMI



L'Adjoint délégué

Sofienne KARROUMI